

Tout ce que vous devez savoir concernant la prévention et le signalement du harcèlement sexuel

Il existe une tolérance zéro concernant le harcèlement sexuel à l'ONUSIDA. Nous avons tous un rôle à jouer afin de créer un environnement accueillant pour tous, où chacun se sent en sécurité et où chaque collègue peut donner le meilleur de lui-même. C'est notre droit d'être en sécurité au travail. C'est notre devoir en tant que personnel de l'ONUSIDA de savoir reconnaître le harcèlement sexuel, savoir vers qui se tourner et quoi faire si un membre du personnel croit avoir été la cible ou le témoin de harcèlement sexuel au sein de l'organisation.

Ce que vous devriez savoir

Le « harcèlement sexuel » est un comportement intempestif à caractère sexuel que l'on peut raisonnablement considérer comme propre à offenser ou humilier, quand un tel comportement empiète sur le travail, conditionne l'emploi, ou crée un cadre de travail intimidant, hostile ou insultant. Il peut être écrit, oral ou physique et comprend les échanges via courriels, SMS ou un réseau social.

En voici quelques exemples :

- une tentative d'agression sexuelle ou une agression sexuelle effective, y compris un viol ;
- partager ou présenter des objets, des images ou des vidéos inappropriés à caractère sexuel, quel qu'en soit le format ;
- envoyer des communications suggestives à caractère sexuel, quel qu'en soit le format ;

L'ONUSIDA dispose d'une politique actualisée sur la prévention et la lutte contre les comportements abusifs qui définit les responsabilités du personnel, des managers et de l'organisation ; identifie les

procédures de résolution formelles et informelles et souligne les ressources mises à disposition du personnel.

Tout le personnel de l'ONUSIDA est tenu de suivre une formation obligatoire : la formation des Nations-Unies sur la prévention du harcèlement, notamment sexuel, et de l'abus d'autorité. La formation est disponible en anglais et en français [cliquez [ici](#) pour accéder à la formation ou retrouvez-la sur votre profil système d'apprentissage et de gestion des performances (PALM)].

Ce que vous pouvez faire

Si vous pensez avoir été la cible ou le témoin de harcèlement sexuel, il est important de réagir le plus vite possible. Si vous avez besoin d'une aide immédiate, vous pouvez contacter les services de Sécurité. Il n'y a pas de date limite pour signaler un cas de harcèlement sexuel.

La résolution via des moyens informels peut permettre de résoudre rapidement la situation. Cependant, lorsque les moyens informels ne sont pas appropriés ou ne donnent pas satisfaction, une plainte formelle peut être déposée auprès du Bureau des services de contrôle interne (IOS) de l'Organisation mondiale de la santé.

Si vous pensez avoir été la cible ou avez observé un comportement possiblement répréhensible ou une violation des valeurs de l'ONUSIDA, vous pouvez contacter le service de signalement des problèmes d'Éthique - un service indépendant et confidentiel accessible à tous, à l'intérieur comme à l'extérieur de l'ONUSIDA. Il est administré dans les six langues des Nations-Unies.

Les plaintes anonymes sont acceptées et doivent être les plus détaillées possible.

Processus de résolution informelle

Si vous vous sentez à l'aise et en sécurité pour le faire, expliquez en personne à l'auteur présumé de l'infraction que son comportement est inacceptable.

Si vous ne vous sentez pas à l'aise ou en sécurité pour parler à l'auteur présumé de l'infraction, adressez-vous à votre responsable hiérarchique de premier ou de deuxième niveau pour qu'il vous aide à faire face aux incidents présumés ou pour demander des renseignements sur le soutien et les services à votre disposition.

Vous pouvez aussi parler à :

- **Service de signalement des problèmes d'intégrité** – Un service indépendant et confidentiel accessible à tous (tournez la page pour les informations de contact)
- **Association du personnel d'ONUSIDA** – Pour des renseignements et des conseils. UN-AIDSStaffAssociation@unaids.org. Tél. : +41 22 791 55
- **Le service des ressources humaines d'ONUSIDA** – Pour obtenir des conseils sur les

politiques ou un soutien pour explorer les options de résolution. Trouvez votre correspondant sur l'intranet. Tél. : +41 22 791 4078.

- **Bureau de l'Éthique d'ONUSIDA** – Pour obtenir des conseils sur les mécanismes de résolution et des recommandations. ethicsoffice@unaids.org Tél. : +41 22 791 5049
- **Conseillère du personnel d'ONUSIDA** – Pour obtenir un soutien psychosocial et des recommandations. staffcounseling@unaids.org Tél. : +41 22 791 2315
- **Bureau du médiateur** – Pour obtenir de l'aide sur la résolution / médiation / recommandations. ombudsman@who.int Tél. : +41 22 791 1494
- **Services de bien-être et de santé du personnel** – Pour obtenir un soutien médical. shws@who.int Tél. : +41 22 791 3040
- **Agent de sécurité** – Assistance immédiate en matière de sûreté et de sécurité physique. security@unaids.org Tel: +41795006505

Si la résolution informelle n'est pas suffisante, un processus formel peut également être enclenché

Processus de résolution formelle

Une plainte formelle déposée auprès du Bureau des services de contrôle interne (IOS) de l'OMS. investigation@who.int
Tel: +41 22 791 2919

L'IOS accuse réception (*normalement dans les 10 jours ouvrés*) et mène un premier examen (*normalement dans les 30 jours calendaires*)

Enquête de l'IOS

Pas d'enquête de l'IOS

Partage du rapport d'enquête de l'IOS avec le directeur exécutif

Décision de l'IOS de communiquer au plaignant

Décision de l'IOS à communiquer au plaignant

Le directeur exécutif demande au Comité consultatif mondial (GAC) d'examiner le rapport et de formuler des recommandations

Décision du directeur exécutif et rapport de l'IOS partagés avec les parties

Application d'action disciplinaire ou hiérarchique



#RESPECT

Nous avons le droit d'être sans harcèlement sexuel au travail

**Il n'est jamais trop tard pour signaler un problème
Signaler maintenant au service de signalement pour l'intégrité**

Le service de signalement pour l'intégrité est un service indépendant et confidentiel à la disposition de tous, à l'intérieur ou à l'extérieur de l'ONUSIDA.

Si vous pensez avoir été victime ou avoir observé un éventuel comportement répréhensible ou une violation des valeurs de l'ONUSIDA, contactez le service de signalement pour l'intégrité par téléphone ou en ligne.



Les signalements peuvent être effectués de manière confidentielle ou anonyme auprès du service de signalement pour l'intégrité. Les rapports peuvent également être adressés de manière confidentielle directement à ethicsoffice@unaids.org.

Visitez la page unaids.org/en/whoweare/ethics pour trouver les numéros de téléphone nationaux gratuits et un formulaire en ligne pour contacter la Integrity Hotline.

La ligne directe sur l'intégrité est administrée dans les six langues des Nations Unies.